

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORDELLE  
DU 4 JUIN 2020**

L'An Deux Mil Vingt le 4 JUIN à 20 h 30 le Conseil Municipal, convoqué le 28 mai 2020 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le bâtiment la Halle pour respecter les mesures de distanciations sociales liées au COVID19 sous la Présidence de Monsieur Philippe CHATRE, Maire.

**Nombre membres afférents au CM :** 15  
**En exercice :** 15  
**Présents :** 15

**Étaient présents:** Mmes, MM. CHATRE Philippe, CAPITAN J.Paul, CHABRY Julien, BILLIEMAZ Gérard, CHARRIER Jérôme, LAMURE Sandra, PERSIGNY André, CAPITAN Pascal, GUILLET Florian, CHAUMENTIN Gilles, SERVAJEAN Yolande, CHAUX Delphine, MORLANDET Marie-Christine, DEMICHEL Nelly, TRONCY Georges,

**Secrétaire de séance :** Mme MORLANDET M.Christine

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents. Il tient à remercier l'équipe qui a planté les fleurs et particulièrement Nicole DEBIT ancienne conseillère qui a tenu à organiser la « corvée » comme elle le faisait chaque année. L'ordre du jour est alors abordé :

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

**VOTE** les indemnités du Maire et des Adjointes au même taux que précédemment :

Maire 29 % de l'indice 1027

1<sup>er</sup> Adjoint : sans indemnité

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> adjoints : 8.25 % de l'indice 1027

**DECIDE** des délégations octroyées au Maire

Le Maire résume succinctement au conseil les 3 années d'élaboration du PLUi et ce qui est prévu pour la Commune. Il informe qu'il y a lieu de donner un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui concernent la commune.

Le Conseil après délibération et à 1 abstention et 14 voix contre

**DONNE** un avis favorable sur le projet en lui-même du PLUI mais émet les réserves suivantes :

La Commune déplore le manque de concertation des élus pendant toute l'élaboration de ce PLUi. Tous les maires même s'ils ne sont pas au bureau communautaire doivent participer à l'élaboration d'un tel document.

Le Maire fait part d'une demande pour une division de parcelle d'un habitant de la commune

Le maire fait part d'une demande qu'il a eue d'un riverain qui en 2008 a signé une convention de servitude avec la Mairie pour que celle-ci puisse passer une canalisation dans son terrain. Tout a été acté mais la convention n'a pas été enregistrée au service des hypothèques de Roanne par un acte notarié. Aujourd'hui le riverain souhaite vendre sa propriété et voudrait d'une part que la Commune régularise la convention de servitude par un acte notarié mais également voudrait une indemnité pour cette servitude.

Le Conseil après délibération et à l'unanimité des membres présents :

REFUSE d'indemniser la servitude car la convention à l'époque est claire, précise et aucune indemnité n'a été prévue. Par contre, la Commune veut bien faire régulariser la convention par un acte notarié.

Le Maire explique au Conseil que dans le projet Sport Nature, l'ancienne caserne des pompiers va être réaménagée en plusieurs parties dont une pour permettre la pratique du cyclisme sur des circuits avec station de lavage pour les vélos, vestiaires, douches, etc...Des entreprises ont été contactées pour faire les travaux et vu les conditions liées au COVID 19 une réunion restreinte avec des conseillers a eu lieu pour choisir les entreprises. Il faut donc valider ce choix.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

**VALIDE** le choix des entreprises de la commission bâtiments

Le maire donne les informations suivantes :

-city stade : une réunion a eu lieu sur place avec le syndicat Rhône Loire Nord, l'entreprise EIFFAGE, SUEZ et la Commune suite au problème de fuite. La conduite sera déviée. L'entreprise EIFFAGE prend en charge le terrassement et le Syndicat Rhône Loire Nord la fourniture de matériel.

- école : la commune va mettre en place le plan 2S2C avec l'éducation nationale pour assurer une continuité à l'école pour les enfants qui ne sont pas pris en cours et dont les familles ont repris le travail. Une aide de l'état est apportée.

- Le Département organise, une transloire VTT sur le 2<sup>e</sup> week end de septembre avec un circuit sur 2 jours sur la Loire et Cordelle serait un point de ralliement. Pour l'instant nous n'avons pas de nouvelles pour le maintien ou non de cette manifestation.

Le Maire fait part du décès de Mme DUZELET

La séance est levée à 22 h 25

